



COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L. 19 VII

Commune	Conseiller(e) municipal(e)	Délégué(e) de l'administration	Délégué du TGI
PARMILIEU	David IACOVELLI	Françoise FENOGLIO	Elie HARDOT